



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

**Absents excusés :** Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Sophie COUTANT, Ségolène BRUN donne pouvoir à Patrick CHARTIER, Lisa COMBOT, Pierre DEVIGILI donne pouvoir à Laurence BROSSARD, Axel HIMILY donne pouvoir à Frédéric PANNIER, Marie-France RENOUE donne pouvoir à Jean-Charles PRONO.

**Absent :** Alain COSTE

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 38 / votants : 43

Monsieur le Maire indique que Madame Marie-France RENOUE, qui reprend peu à peu ses fonctions, sera en mesure de les exercer pleinement très prochainement.

Il donne également des nouvelles de Monsieur Alain COSTE qui est toujours en attente de résultats sur son état de santé.

Madame Isabelle ANDRILLON est quant à elle toujours en convalescence.

Monsieur Paul OPREA a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 2 mars 2021 qui n'appelle pas de commentaire.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

Madame Danielle LEPAGE souhaiterait que le tarif appliqué à la poissonnerie installée en dehors du marché de La Daguenière puisse être revu, comparativement aux commerçants présents sur le marché du vendredi matin. Monsieur Grégoire JAUNEAULT, adjoint en charge de l'animation du pôle aménagement, développement et cadre de vie, fait remarquer que ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion le 8 avril. Monsieur RAULT, adjoint en charge du droit des sols et du suivi de la planification urbaine, confirme que cette commerçante dispose d'un emplacement en dehors du marché et se voit appliquer le tarif des occupations temporaires de domaine public différent de celui appliqué sur les marchés alimentaires. Il précise que ces tarifs pourront être revus prochainement.

### **I - DOSSIER - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

---

Monsieur Patrick VRIGNAUD, adjoint délégué au sport et à la vie associative, évoque l'origine de la réflexion qui remonte à la création de la commune nouvelle et au diagnostic sportif mené en 2019 qui a permis de dresser certains constats parmi lesquels une variété d'équipements sur le territoire.

### Constats et analyse

Un héritage sportif complexe constitué :

- d'environ 60 associations sportives dont certaines proposent les mêmes activités
  - d'un réseau dense d'équipements sportifs
  - de pratiques historiques qui perdurent (équipement dédié/mutualisé, forum des associations...)
- avec un nombre de licenciés très important
- d'une pratique libre très répandue

Il est constaté que l'ensemble de l'offre sur le territoire est difficilement lisible et visible et que les activités sont principalement organisées sur le calendrier scolaire.

Des besoins ont été formulés en vue de :

- développer une offre ciblée à destination des seniors
- favoriser l'émergence de nouvelles disciplines
- permettre aux jeunes de changer de discipline en cours d'année
- lever des freins à la mobilité pour rejoindre les différentes infrastructures
- proposer une offre en période de vacances scolaires.

### Ambitions

Au travers de la feuille de route établie par le pôle Vie locale et sociale, l'objectif transversal important d'accompagner chacun tout au long de la vie, de l'enfant aux seniors vaut également pour les pratiques sportives. Les ambitions sont donc de :

- permettre à l'ensemble des loire-authiens de pratiquer une activité physique et sportive
- faciliter la pratique du sport pour tous
- faciliter la concertation avec les acteurs locaux
- adopter un plan de gestion des équipements sportifs harmonisé.

Les publics ciblés sont les adhérents et licenciés, les scolaires, les familles, les seniors et les associations et clubs sportifs.

Les enjeux qui se dégagent de ces ambitions, sont de :

- structurer le service municipal des sports qui devient le garant et le pilote de la mise en place de la politique sportive
- créer des outils de participation citoyenne
- renforcer les coopérations entre les associations et redéfinir les relations entre les associations et les services de Loire-Authion et non plus à l'échelle de la commune déléguée
- valoriser et consolider l'offre sportive existante avec l'entretien des structures
- accompagner le développement d'offres sportives non existantes et innovantes en fonction des besoins et des demandes
- favoriser la pratique libre
- s'inscrire dans le Projet Educatif Territorial (PEDT) et favoriser l'apprentissage de la natation à l'école
- harmoniser la gestion des équipements sportifs.

Au sein de la vie associative, 3 axes de travail ont émergé :

- mettre en place un plan de gestion des équipements et des activités associatives et sportives : entretien, réparations, nettoyage, occupation des lieux...en relation avec les besoins et attentes des associations
- animer le réseau associatif : structurer le service aux associations, s'appuyer sur un comptoir des bénévoles, mettre en place des temps de rencontre et de partage, changer la façon d'interpeller les associations en raisonnant sur des thématiques pour avoir une politique sportive de territoire
- valoriser l'offre et augmenter l'attractivité du territoire : s'inscrire dans la dynamique Terre de Jeux 2024 puisque la commune est labellisée, développer le sport tourisme, favoriser l'accès à la pratique, s'appuyer sur l'événementiel pour démocratiser le sport, proposer une offre sport

santé/bien être à destination des séniors, accompagner le développement du multisport en développant les activités en dehors du temps scolaire.

*Arrivée de Madame Margot MANNI.*

Ces 3 axes qui sont au cœur du travail de la commission conduisent à réfléchir à la structuration du service que Loire-Authion souhaite offrir aux associations. En s'appuyant sur la structuration du sport dans l'agglomération angevine, Monsieur VRIGNAUD dresse le constat qu'il n'y a pas d'office municipal des sports sans service municipal des sports. C'est le service municipal des sports qui prône la politique sportive du territoire aidé dans son application par un office municipal des sports.

Monsieur VRIGNAUD précise ce qui distingue un service municipal des sports d'un office municipal des sports.

Un service municipal des sports est une structure de la municipalité, sous l'autorité du Maire et de la Direction Générale, chargée d'élaborer et d'appliquer ou d'encadrer la politique sportive du territoire portée par les élus.

3 fonctions incombent généralement au service : gestion budgétaire (subventions), technique (entretien des infrastructures) et éducative (animation dans le cadre scolaire ou dans celui des activités des associations).

Un Office Municipal des Sports (OMS), c'est une association qui forme une structure de concertation, de consultation, de développement, et de mutualisation. Il facilite les échanges et les interactions entre les associations et les élus, il donne le reflet des acteurs et de la population. Enfin, son rôle principal est d'être un véritable outil d'aide à la décision des élus.

Il s'agit d'une structure associative souple conventionnée avec la commune, avec une représentativité composée de 70% acteurs du monde sportif (associations, professionnels, médecins, écoles...) et 30% d'élus. Tout cela forme un lieu unique de rencontre avec pour principal objet d'échanger et de disposer de toutes les remontées du terrain nécessaires à la prise de décision.

Monsieur VRIGNAUD précise que l'OMS est en adéquation avec la démocratie participative et la co construction pour élaborer la politique sportive avec les associations et les principaux utilisateurs. Il reflète aussi le souhait et la nécessité de garder de la proximité en étant à l'écoute des remontées terrain et de maintenir les valeurs d'équité en ce qui concerne les infrastructures, leur entretien et les choix qui peuvent être faits.

Monsieur VRIGNAUD évoque le calendrier prévisionnel pour ce projet :

Information aux associations lors de la réunion annuelle le 15 avril 2021

Création de comités technique et de pilotage avec les associations volontaires : Mai- juin 2021

Étude de la forme juridique, fonctionnement, rencontre avec les instances sportives et d'autres communes : Été 2021

Analyse des besoins en lien avec les associations utilisatrices, enquête dans le cadre du forum des associations : Septembre 2021

Recherche des financements, élaborer des scénarii en fonction des besoins : Automne hiver 2021

Validation auprès des différentes instances Printemps 2022

Création de l'OMS Été 2022 pour une mise en œuvre effective 1er septembre 2022.

Cette présentation suscite des observations de la part de Monsieur Jean-Louis EZECHIEL qui estime que l'information est en train de redescendre vers les associations au lieu de les consulter et de monter ce projet avec elles. Il s'interroge également sur le nombre d'associations souhaitant suivre ce projet mais aussi sur ce qu'il adviendra de celles qui ne voudront pas y adhérer.

Monsieur VRIGNAUD déclare que rien n'est arrêté à ce jour. Il faut expliquer aux différents acteurs les enjeux majeurs de ce projet qui ne se fera que si les associations y adhèrent. Monsieur le Maire renchérit en insistant sur la volonté d'aller vers la création d'un office municipal des sports qui est une piste poursuivie pour tendre vers une certaine unité. Il convient de prendre le temps de poser les choses en vue de rendre un même service public sur l'ensemble du territoire, d'être le plus efficient possible pour rationaliser les infrastructures qui existent.

*Arrivée de Monsieur Bernard PANNEFIEU.*

Pour Monsieur VRIGNAUD, il convient de prendre en compte les besoins des utilisateurs mais garder au sein de la commune la décision et l'orientation à donner à la politique sportive. Il ne s'agit pas de faire sans la participation des associations. Ce projet leur permettra d'être représentée et de se faire entendre. Néanmoins celles qui ne souhaiteront pas s'inscrire dans la démarche continueront d'être accompagnées de la même façon qu'actuellement par les subventions.

Madame Sophie COUTANT fait part d'avis très mitigés sur les créations d'OMS qui nécessitent une participation active et sur le long terme, une adhésion et implication des associations. Il convient également de veiller à l'intégration des disciplines qualifiées de mineures en termes de représentativité. Elle est tout à fait consciente des enjeux et des harmonisations qu'il y aura à mener et qui ont déjà débuté dans certaines disciplines. En revanche, elle estime que l'outil OMS n'est pas forcément judicieux car c'est une structure assez rigide et qu'il est possible de travailler sans structure figée.

*Arrivée de Madame Barbara LEDUC-BARRÉ et de Monsieur Christophe PINEAU.*

Monsieur VRIGNAUD indique qu'il y a une réflexion à conduire pour intégrer toutes les associations quelle que soit leur taille, leur donner la possibilité de se faire entendre, de co-construire et de trouver des réponses à leurs questionnements. Monsieur le Maire précise que l'OMS exerce un rôle de fédérateur et doit permettre à chaque association d'être partie prenante dans cette construction.

Monsieur Patrick CHARTIER évoque le rôle et l'engagement des bénévoles au sein des associations. Il revient sur l'importance qui a été la leur dans la création de l'entente sportive Andard Brain (ESAB).

Leur engagement et leur forte implication au niveau du nettoyage des installations a contribué à les maintenir dans un bon état. Il craint que les bénévoles intervenant au sein des associations sportives des communes déléguées qui sont en nombre décroissant émettent quelques réticences pour intervenir sur l'ensemble du territoire de Loire-Authion. Il s'interroge aussi sur la représentativité des associations au sein de l'OMS si on tient compte des représentants, de l'éducation, de la santé. Enfin, il souhaite que le calendrier proposé pour la mise en œuvre de ce projet puisse être décalé d'une année de façon à ce que les associations qui sont durement frappées par la crise sanitaire puissent travailler sur ce dossier de manière sereine.

Monsieur le Maire insiste à nouveau sur le rôle toujours très important de bénévoles agissant au sein des associations. Il précise toutefois que l'engagement associatif n'est plus le même mais que la commune est sollicitée pour accompagner différemment les associations. L'OMS peut être une réponse à ces préoccupations.

Au niveau de la représentativité, Monsieur VRIGNAUD précise que la place des associations sera à définir avec elles dans le cadre des réflexions. Cependant, il estime que le fait de raisonner par thématique permettra à chacune d'elles de disposer d'un représentant qui sera le garant et qui fera remonter les besoins.

Enfin, sur le calendrier, Monsieur Christophe PINEAU, conseiller délégué au sport et à la vie associative, confirme que la période est délicate pour les associations. Toutefois il ne faut pas s'empêcher de débiter ce travail de réflexion et que l'échéance de septembre 2022 ne paraît pas déraisonnable. De plus, un certain nombre d'associations sont prêtes à travailler sur le sujet et

attendent sans doute des solutions. Si les discussions n'arrivent pas à leur terme à cette échéance, il sera toujours possible de procéder à des ajustements puisqu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel.

Monsieur le Maire conclut en précisant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la participation citoyenne et devra respecter le temps nécessaire pour se nourrir des réflexions de chacun pour contribuer au développement du monde associatif et sportif.

## **II - RESSOURCES**

---

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **N°01 : CONVENTION AVEC DES PROPRIÉTAIRES SINISTRÉS PAR L'EFFONDREMENT D'UNE CAVITÉ SOUTERRAINE**

Monsieur Daniel RAULT informe qu'à l'occasion de travaux d'assainissement individuel sur leur terrain situé dans le secteur des Dublières au sein de la commune déléguée de Corné, des particuliers ont mis à jour une cavité souterraine sous la maison d'habitation et le terrain, et sous la voie communale, chemin des Grands Maisons.

Il spécifie que ce risque est inscrit à l'Atlas départemental des cavités souterraines, et que toute intervention exécutée à ce titre (étude, travaux...) peut être soutenue financièrement par l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Monsieur JAUNEAULT déclare que les propriétaires sont favorables à ce que la maîtrise d'ouvrage de l'opération (études, travaux et suivi) soit assurée par la commune de Loire-Authion, tout comme la mobilisation de subventions. Ils ont de plus donné un avis favorable pour participer au financement de l'opération.

En réponse à Madame Margot MANNI, Monsieur RAULT indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 11 000 € et ne sont pas pris en charge par les assurances. Mme MANNI souhaite savoir si des situations similaires sont connues et dans l'affirmative si les travaux pourraient être subventionnés comme dans le cas présent. Monsieur le Maire répond favorablement, précisant que la commune est intervenue parce que sa voirie est directement impactée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir entre la commune et les propriétaires afin de préciser les engagements de chacune des parties pour la réalisation des travaux et à leur montant prévisionnel.

#### **N°02 : GRATUITÉ DES SALLES COMMUNALES – CAMPAGNE ÉLECTORALE**

Monsieur le Maire fait part de demandes régulières de mise à disposition de salles communales dans le cadre des campagnes électorales quels que soient les scrutins.

Afin de répondre au mieux à ces sollicitations, il est proposé la mise à disposition gracieuse de toute salle communale, en fonction des disponibilités, pour des réunions pendant la période préélectorale et électorale quels que soient les scrutins électoraux et le nombre de réunions. En revanche, cette gratuité ne s'applique ni à l'Espace Jeanne de Laval (commune déléguée d'Andard), ni à la salle du Séquoïa (commune déléguée de Corné).

Monsieur EZECHIEL demande si ces exceptions s'appliqueront lors des élections municipales ?

Monsieur le Maire précise que cet aspect pourrait être revu en cas de besoin.

Le conseil municipal approuve unanimement.

### **N°03 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ÉCOLE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Grégoire JAUNEAULT a été élu en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion le 3 novembre 2020 et à ce titre il se trouve donc proposé comme représentant de la commune au sein des conseils d'écoles Le Chat Botté et Charles Perrault de Brain-sur-l'Authion. Il remplacera donc Madame Sophie LEROY. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **FINANCES**

#### **N°04 : VOTE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS**

Madame Claire VIAL, adjointe en charge de l'éducation, présente les demandes de subventions déposées par les associations l'Outil en Main de Seiches-sur-le-Loir et la Courte Échelle de Beaufort-en-Anjou. Il précise que ces associations comportent un volet lié à l'éducation des enfants du territoire de la commune de Loire-Authion puisque la première a pour but de mettre en place des ateliers pratiques de découverte des métiers manuels aux enfants et la seconde permet d'apporter une aide aux devoirs aux enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions de 50 € à l'Association l'Outil en Main et de 45 € à l'association la Courte Échelle.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **N°05 : MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITÉ D'ITINÉRANCE**

Monsieur Jackie FRANIK, adjoint en charge des ressources humaines, rappelle que certains agents sont amenés à se déplacer, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur de la commune.

Pour la majorité d'entre eux, les frais de déplacement sont pris en charge au titre des frais de mission (forfait kilométrique fixé par arrêté ministériel). Toutefois certains postes notamment au service éducation ne peuvent relever des frais de mission car les agents effectuent des déplacements sur différents sites de la commune hors de leur temps de travail effectif du fait de temps d'interruption importants dans leur journée de travail.

Afin de reconnaître la contrainte de déplacements inhérente à ces postes, il est proposé de mettre en place une indemnité d'itinérance, exclusive des frais de missions. Cela concernera les personnels titulaires, contractuels de plus de 6 mois (renouvellement inclus), stagiaires, occupant des postes comportant minimum deux interruptions de travail au cours de la journée et emportant des déplacements pour l'agent.

Cette indemnité d'itinérance sera versée selon 4 tranches pour tenir compte des disparités de situation entre les agents

- o 1<sup>ère</sup> tranche 30 à 300 km : 100 €
- o 2<sup>ème</sup> tranche 301 à 600 km : 200 €
- o 3<sup>ème</sup> tranche 601 à 900 km : 300 €
- o 4<sup>ème</sup> tranche au-delà de 900 km : 400 €.

Cette indemnité concernerait moins de 20 agents et la charge annuelle serait de 3 800 €.

Monsieur EZEZCHIEL précise que l'indemnité maximale est de 615 € et souhaite connaître la raison pour laquelle il est proposé d'appliquer une minoration pour des agents qui connaissent ce type de contrainte.

Monsieur FRANIK répond que cette indemnité existe depuis 2001. La commune commence aujourd'hui à la verser afin de reconnaître les caractéristiques particulières que connaissent certains agents. Il n'est pas exclu que le montant de cette indemnité forfaitaire fasse l'objet d'une revalorisation l'an prochain. Il ajoute que jusqu'à fin 2020 cette indemnité maximale était de 210 €.

Le conseil municipal, unanime, décide la mise en place une indemnité d'itinérance au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels depuis plus de 6 mois et de verser cette indemnité annuelle selon les 4 tranches forfaitaires évoquées.

#### **N°06 : MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES**

Monsieur FRANIK présente le « forfait mobilités durables ». Ce dispositif a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux.

Il spécifie que jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

Le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique,
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, modulé à proportion de la durée de présence de l'agent et peut être versé au titre des déplacements, pendant un minimum de 100 jours sur une année civile, effectués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur que l'agent est tenu de souscrire.

Monsieur FRANIK déclare qu'environ 20 agents seraient concernés et le budget cible sur une année pleine serait de 4 000 €.

Le conseil municipal, unanime, décide d'instaurer, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de Loire-Authion, fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires et contractuels qui auront certifié sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage.

## **IV - AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE**

---

### **URBANISME - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ**

#### **N°09 : RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES BAS JUBEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur Daniel RAULT, adjoint en charge du droit des sols et du suivi de la planification urbaine, expose que dans le cadre de l'aménagement du quartier des Bas Jubeaux, ALTER Cités, qui a aménagé et revendu les terrains, reste à ce jour propriétaire des parcelles ZX 145 et 301 de 28 248 m<sup>2</sup> représentant les espaces communs de la ZAC.

Les voiries, réseaux, espaces verts faisant l'objet de ces espaces communs ont été réceptionnés et il convient donc de procéder à leur rétrocession par ALTER Cités au profit de la commune de Loire-Authion.

Le conseil municipal, unanime, accepte la rétrocession par ALTER Cités des parcelles ZX 145 et 301 au prix d'un euro.

#### **N°10 : DÉCLASSEMENT TERRAINS CADASTRÉS 032 ZK 259P LIEUDIT LES OISEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA BOHALLE**

Monsieur Daniel RAULT expose que les propriétaires des maisons situées 15 et 17 rue Gaby Morlay au sein de la commune déléguée de La Bohalle souhaitent acquérir chacun une partie de l'espace vert situé à l'arrière de leur parcelle lieudit Les Oiseaux pour agrandir leurs jardins.

Il indique que les parcelles de 67 m<sup>2</sup> et de 27 m<sup>2</sup> ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune.

Le conseil municipal, unanime, décide de constater la désaffectation des parcelles 032 ZK 259p de 67 m<sup>2</sup> et 27 m<sup>2</sup> et de procéder à leur déclassement du domaine public.

#### **N°11 : CESSION TERRAINS CADASTRÉS 032 ZK 259P LIEUDIT LES OISEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA BOHALLE**

A la suite de la décision précédente de déclasser les terrains situés lieudit Les Oiseaux à La Bohalle, Monsieur Daniel RAULT indique qu'il est envisagé de céder une partie de la parcelle 032 ZK 259 d'une part à Monsieur et Madame GONCALVES demeurant 17 rue Gaby Morlay à La Bohalle pour 67 m<sup>2</sup>, et d'autre part à Monsieur BLOURDIER et Madame CURIN demeurant 15 rue Gaby Morlay à La Bohalle pour 27 m<sup>2</sup> au prix de 20 €/m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, unanime, approuve.

#### **N°12 : CESSION DES PARCELLES ZS 421-433-434 - ZA LA VILAINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur Daniel RAULT rappelle que par délibération n°2020-12-07 du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil municipal a décidé de céder la parcelle ZS 433 (ancienne parcelle ZS 422p) à la société MATHU PEINTURE. Or, depuis, une SCI dénommée MGJ a été constituée pour acquérir ce terrain. Il convient donc d'acter ce changement d'acquéreur.

Par ailleurs, Monsieur RAULT indique que la SCI PANTAIS-DEVANNE (société GRIS METAL) a confirmé son intention d'acquérir le terrain restant disponible d'une surface de 1 582 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles ZS 421 (212 m<sup>2</sup>) et ZS 434 (1 370 m<sup>2</sup>).

Actuellement la clôture limitrophe avec le garage est implantée à l'intérieur du terrain à céder. Il conviendra que la commune déplace cette clôture sur la limite séparative avec la parcelle ZS 261 avant la signature de la vente.

S'appuyant sur l'avis favorable de la commission Urbanisme et développement de proximité des 10 septembre 2020 et 11 février 2021, le conseil municipal, unanime, décide de céder à la SCI PANTAIS-DEVANNE les parcelles ZS 421 (212 m<sup>2</sup>) et ZS 434 (1 370 m<sup>2</sup>), situées rue des Artisans à Saint-Mathurin-sur-Loire, au prix de 13 €/m<sup>2</sup> €.

Le bornage et le déplacement de la clôture seront supportés par la commune et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Par ailleurs, il a été décidé d'acter le changement de dénomination de l'acquéreur de l'ancienne parcelle ZS 422p devenue ZS 433 : SCI MGJ et non plus Société MATHU PEINTURE.



## V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

*Départ de Madame Sophie COUTANT.*

### Rythmes scolaires : point d'avancement du processus de concertation et perspectives :

Madame Claire VIAL rappelle que le contexte sanitaire n'a pas permis de mener la concertation et le travail de co-construction avec l'ensemble des intervenants sur le temps scolaire et avec les familles. Une enquête a été menée du 15 décembre 2020 au 11 janvier 2021 afin de connaître si l'organisation scolaire basée sur 4,5 jours était favorable au rythme des enfants et des familles.

60 % des familles ayant répondu se sont déclarées satisfaites des rythmes actuels.

Une réflexion a été menée en vue d'une harmonisation des temps scolaires maintenus à 4,5 jours sur l'ensemble des écoles de la commune. Des propositions ont émergé et ont évolué en restant à l'écoute des parents, enseignants et représentants des parents aux conseils d'école.

Aucune réponse satisfaisante n'a cependant pu être trouvée aux différentes demandes ; il a donc été décidé de se donner une année supplémentaire pour mettre en œuvre ce projet sur les rythmes scolaires afin d'offrir aux enfants un service public équitable et respectueux de l'intérêt général.

Madame VIAL indique que des temps de travail ont déjà été proposés aux enseignants afin qu'un travail puisse être commencé dès le mois de mai. En parallèle, un travail sera aussi mené avec les familles.

Dès la rentrée 2021 une démarche d'amélioration des conditions de travail des intervenants en périscolaire sera également engagée dans une démarche de valorisation, de professionnalisation, de déprécarisation.

Monsieur le Maire ajoute qu'une nouvelle phase de réflexion débute.

Madame Sophie LEROY informe qu'une collecte pour la Banque alimentaire sera organisée les 9, 10 et 11 avril avec le concours de bénévoles dans les différents commerces de la commune.

Monsieur Didier ROUGER fait part de l'achèvement depuis ce jour des travaux sur le carrefour giratoire de La Crémaillère d'Argent sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion. Le vol de végétaux sur ce rond-point est déjà à déplorer.

Madame Claire VIAL a présenté les modalités d'accueil des élèves des publics prioritaires dans les écoles de la commune (2 accueils à Saint-Mathurin-sur-Loire et Brain-sur-l'Authion), les accueils de loisirs cette semaine à la suite des décisions gouvernementales de fermeture des écoles. Le multiaccueil Ronde Lys est quant à lui fermé. Monsieur le Maire remercie à la fois la direction de Loire-Authion et la directrice du service aux familles pour leur réactivité tant sur le dossier des rythmes scolaires que sur celui de la mise en place des accueils d'enfants décrit par Madame VIAL.

Monsieur le Maire informe que la proposition faite auprès de la Préfecture et d'Angers Loire Métropole d'établir un centre de vaccination à l'espace Jeanne de Laval d'Andard n'a pas été retenue. Un centre va être mis en place tout prochainement au parc des expositions d'Angers en complément de ceux qui existent déjà à Baugé, Saumur et Angers.

Monsieur le Maire informe que les rencontres de la mobilité sont maintenues avec un 1<sup>er</sup> temps fort le 8 avril en visioconférence sur le thème Transition écologique et mobilités : quels enjeux sociétaux. D'autres rendez-vous s'échelonneront sur les mois d'avril et mai.

Il félicite une jeune étudiante, Adélice Saint-Aubin, adhérente du réseau Médiathèque[S] pour sa nomination au le jury du Livre Inter.

Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge de la culture et du tourisme, fait part des réflexions menées par la commission sur les possibilités d'organisation d'événements (apéro-concerts, Biennale) au cours de l'été prochain sous d'autres formes que ce qui se faisait les années précédentes compte tenu de la situation sanitaire.

Monsieur VRIGNAUD précise qu'un décret du 2 avril 2021 applicable jusqu'au 2 mai réglemente les activités physiques autorisées.

## **VI - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée à 20 heures 15.